

Ce 17 février, s'est tenue la 4ème réunion portant sur l'architecture du futur dispositif conventionnel.

L'UIMM a démarré la séance en listant les modifications apportées par les organisations syndicales qu'elle a acceptées d'intégrer dans le texte.

La délégation CGT a rappelé que les attaques dans les territoires contre la prime d'ancienneté et la nonprise en compte de ses propositions dans les négociations, tant sur les classifications que sur le socle commun, ont motivé sa décision de quitter la négociation du 3 février sur les classifications.

Elle a également rappelé que plusieurs courriers ont été adressés à l'UIMM exigeant de sa part, des réponses et des engagements clairs.

Notre délégation a présenté les revendications et les modifications importantes qu'elle apporte au texte soumis à négociation, sur plusieurs thèmes :

- La communauté de travail et l'intégration des sous-traitants, prestataires et intérimaires.
- L'intégration des DOM TOM où les accords de branche doivent être appliqués.
- L'unicité de la branche et notre volonté d'aboutir à une Convention Collective Nationale unique allant de l'Ouvrier au Cadre.
- La réaffirmation du **rôle régulateur et normatif de la branche**, les enjeux d'attractivité des métiers, la construction de garanties sociales pour les salariés.
- Sur la clarté des textes soumis à discussion, alors que 3 réunions des juristes se sont tenues, les textes proposés, qui devaient permettre de la clarté et de la simplification, restent assez flous et confus.
- Sur le rapprochement avec d'autres branches : la CGT est favorable à une Convention Collective pour tous les métallos au-delà des périmètres de branches actuelles mais en allant vers le mieux disant social.
- Même remarque pour l'intégration du mieux disant social des conventions collectives territoriales dans le futur dispositif national.
- La CGT est favorable aux **expérimentations**, à l'unique condition qu'elles améliorent l'existant et pas pour déroger aux accords existants, par exemple en utilisant la méthode CLERC pour lutter contre les discriminations.

L'UIMM n'a quasiment pas réagi à nos remarques ou celles des autres Organisations Syndicales, si ce n'est sur des aspects techniques qu'elle renvoie au législateur voire aux territoires.

Sur la gouvernance et les instances paritaires dans la branche, l'UIMM a présenté sa conception de l'articulation des différentes instances paritaires, en reprenant les dispositions prévues par la Loi Travail dont nous mesurons les reculs engendrés.

Pour la CGT, la restructuration des instances paritaires de la branche vise à institutionnaliser le dialogue social avec la multiplication de sous-commissions.

En ce sens, la délégation est intervenue sur différents points, s'agissant de la nature et du fonctionnement de ces instances. Elle a réaffirmé le besoin que les représentants des Organisations Syndicales qui participent à ces instances paritaires continuent, pour l'essentiel, à venir des entreprises. Il ne faut pas s'orienter vers la professionnalisation du syndicalisme.

Nos représentants dans ces instances dégagent du temps sur leur mandat, dans leurs entreprises ou dans les accords de groupes. Il est donc nécessaire que l'UIMM mette les moyens nécessaires pour construire un véritable dialogue social dans la branche.

L'UIMM a noté nos propositions et les étudiera. Sur les moyens du dialogue social, tout reste à faire,

notamment le bilan et des engagements concrets.



Nous vous rappelons que la FTM-CGT propose aux salariés de la métallurgie d'agir dans leurs entreprises et dans les territoires, la semaine du 27 février au 3 mars prochain, pour peser dans les négociations et sortir du piège du patronat.

Pour aider à la campagne d'information des salariés, vous pouvez passer commande des affiches et cartes postales